

# **Annexe 12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne**

# RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA Exercice 2023

## 1. ACTIVITE ET RESULTATS :

### 1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société :

- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
- ✓ CONJONCTURE INTERNATIONALE

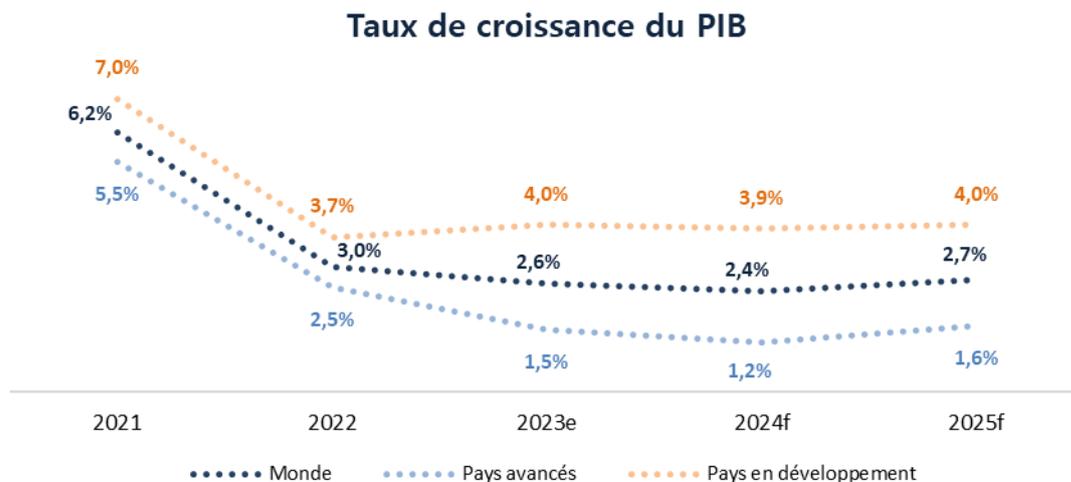
L'économie mondiale demeure confrontée aux difficultés liées à l'inflation et à des perspectives de croissance faible. En effet, les chocs successifs induits par la pandémie COVID-19, les conflits en Ukraine et au Moyen Orient, et les politiques de hausse des taux d'intérêts face au contexte inflationniste constituent de sérieux obstacles à la relance économique mondiale. Ainsi, les tensions géopolitiques croissantes pourraient engendrer de nouveaux risques à court terme et risquent de perturber les marchés de l'énergie et de raviver les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale. Ces perspectives à moyen terme sont particulièrement assombries pour les pays en développement durement touchés par le ralentissement de la croissance de la plupart des grandes économies, par l'atonie du commerce mondial et par des conditions financières historiquement restrictives.

Dans ce contexte d'incertitudes et de risques persistants, selon le dernier rapport<sup>1</sup> publié par la Banque Mondiale sur les perspectives économiques mondiales, la croissance mondiale devrait ralentir pour la troisième année consécutive, passant de 2,6 % en 2023 à 2,4 % en 2024, soit près de trois quarts de point de pourcentage en dessous de la moyenne des années 2010.

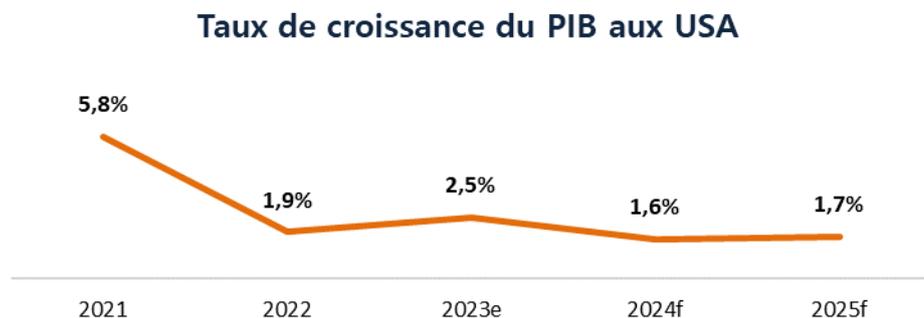
Dans le détail, les pays avancés ne devraient croître que de 1,2% en 2024 (après 1,5% en 2023) lorsque les économies en développement devraient progresser de 4%, soit plus d'un point de pourcentage de moins que la moyenne de la décennie précédente.

---

<sup>1</sup> Rapport sur les Perspectives économiques mondiales (Janvier 2024)

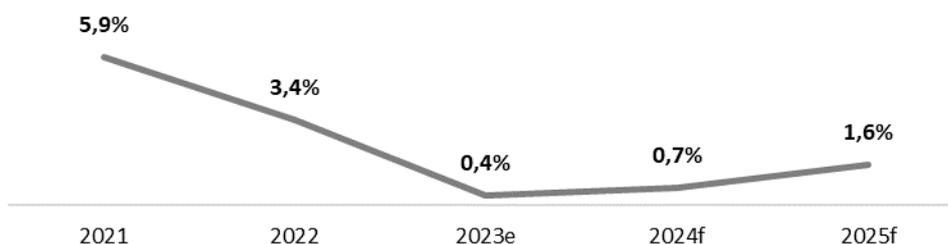


Dans le détail des zones géographiques, si l'économie des **États-Unis d'Amérique**, la plus importante au monde, a fait preuve de résilience en 2023 avec un taux de croissance estimé à 2,5% (contre 1,9% en 2022), celle-ci devrait elle aussi ralentir sur les 2 années à venir, avec des projections respectives de 1,6% et 1,7% pour les exercices 2024 et 2025.



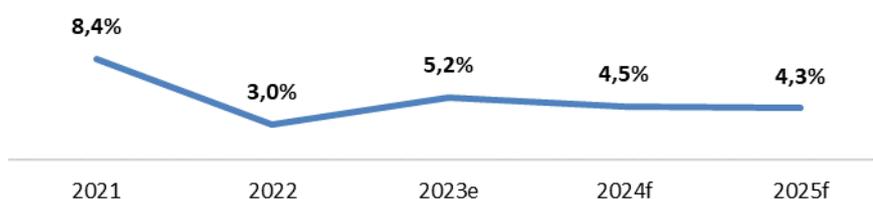
Quant à l'**Europe**, celle-ci affronte des perspectives économiques déjà difficiles et compliquées par un contexte d'inflation toujours élevé (quoiqu'en ralentissement) et de taux d'intérêt désormais élevés. Dans la **Zone Euro**, la croissance a ainsi nettement ralenti en 2023, atteignant environ 0,4% (contre 3,4% en 2022), et les projections de la Banque mondiale tablent sur une lente et faible reprise avec des taux de croissance de 0,7% en 2024, puis de 1,6% en 2025.

### Taux de croissance du PIB dans la zone EURO



En ce qui concerne la **Chine**, la reprise économique après les confinements dus à la pandémie a été plus progressive que prévu en raison d'obstacles nationaux et internationaux. L'économie s'est redressée au cours du second semestre de 2023, année durant laquelle le taux de croissance a atteint 5,2 %, contre 3,0 % en 2022. La faiblesse persistante du secteur immobilier et le fléchissement de la demande extérieure, qui nuisent à la croissance de l'investissement, de la production industrielle et des exportations, pèseront la croissance, qui devrait se tasser à 4,5% en 2024, puis 4,3% en 2025.

### Taux de croissance du PIB en Chine



Enfin, après 2 années exceptionnelles, **l'inflation mondiale** a enfin ralenti en 2023 pour s'établir à 5,7% (contre 8,1% en 2022), soit un niveau encore significativement supérieur à la moyenne de la période 2010-2019. Ce ralentissement devrait se poursuivre en 2024, avec une projection à 3,9%.

Quant au **marché de change**, l'euro s'est négocié à 1,11 dollars au 31 décembre 2023 contre 1,07 dollars une année auparavant, marquant une légère appréciation de 3,60%.

### ✓ CONJONCTURE NATIONALE

Confrontée à une stagflation persistante, l'économie tunisienne témoigne d'une faible croissance économique, en décélération pour le quatrième trimestre consécutif. Les Tunisiens sont confrontés à un taux de chômage élevé et à une inflation galopante érodant leur pouvoir d'achat. Les pressions sur les finances publiques s'intensifient en raison de l'endettement et des difficultés d'accès aux financements extérieurs.

Selon l'INS, et en première estimation, l'économie nationale aurait enregistré une **croissance** de **0,4%** en 2023 (hors agriculture le PIB annuel progresserait de 1,6%) contre 2,6% en 2022.

Par ailleurs la Banque Mondiale<sup>2</sup> prévoit un taux de croissance de 3% en 2024 et 2025, dans l'hypothèse d'une baisse de l'inflation et sous réserve d'une atténuation des conditions de sécheresse.

Concernant les **échanges commerciaux** de la Tunisie avec l'extérieur, et selon l'INS, les exportations ont augmenté de 7,9% durant l'année 2023, après une hausse de 23,4% sur l'exercice 2022. A l'inverse, les importations ont enregistré une baisse de 4,4%, après une hausse de +31,7% en 2022. En conséquence de cette bonne dynamique, le **déficit commercial** s'est allégé pour s'établir à un niveau de 17 069 MD contre 25 231 MD en 2022. Ainsi, le taux de couverture a gagné 8,9 points par rapport à l'année 2022 pour s'établir à 78,4%.

La situation des finances publiques fait elle aussi ressortir une amélioration du **déficit budgétaire**, établi à 3,169 milliards de dinars à fin novembre 2023 contre 5,881 milliards de dinars durant la même période de 2022. Cette amélioration est expliquée par un accroissement des recettes de l'Etat de 9,5% (37,770 milliards de dinars) face à une progression plus mesurée des dépenses (+1,5 %).

Du côté des prix à la consommation, le **taux d'inflation**, malgré une légère inflexion sur la fin de l'année, a progressé sur l'ensemble de l'exercice 2023 pour s'établir à **9,3%** selon l'INS (contre 8,3% en 2022).

Dans ce contexte, le conseil d'administration de la BCT a décidé le 11 décembre 2023 de maintenir le **taux directeur** inchangé à **8,0%**.

S'agissant des **investissements**, le montant déclaré par la Tunisia Investment Authority (TIA) au cours de l'année 2023, s'élève à 6 Milliards de dinars, soit une baisse de 15,7% par rapport aux investissements constatés en 2022.

	2022	2023	Variation
<b>Montant des investissements déclarés en MD</b>	<b>7 113,6</b>	<b>6 000,0</b>	<b>-15,7%</b>
<b>Emplois à créer</b>	<b>91 412</b>	<b>88 349</b>	<b>-3,4%</b>

Source : TIA

<sup>2</sup> Rapport sur les Perspectives économiques mondiales (Janvier 2024)

Quant au Dinar Tunisien, Le **taux de change** du Dinar est resté globalement stable sur l'exercice 2023, enregistrant une **appréciation** de **1,43%** par rapport au dollar américain et une **dépréciation** de **2,43%** par rapport à l'euro. Ainsi, au 31 décembre 2023, L'Euro s'échangeait à **3,39** Dinars et le Dollar s'échangeait à **3,07** Dinars.

Enfin, l'**activité boursière** a clôturé l'exercice 2023 sur une note positive : le **Tunindex**, « indice de référence de la Bourse de Tunis », a enregistré une nouvelle hausse annuelle de **7,90%**, après les progressions de 2022 (14,74%) et de 2021 (2,34%).

### **Loi de finance 2024**

La Loi de Finances pour l'année 2024 projette une augmentation de 9,3 % du budget de l'État, atteignant ainsi 77,9 Milliards de dinars. Le budget 2024 repose sur un taux de croissance du PIB de 2,1 % en 2024 et un cours moyen du baril de pétrole fixé à 81 USD. À titre de rappel, la LFC 2023 se basait sur un taux de croissance du PIB de 0,9 % et un cours moyen du baril de 83 USD.

Le budget de l'Etat sera financé à raison 49,2 Milliards de dinars (57%) par les ressources propres (44 Milliards de dinars provenant des recettes fiscales), et par le recours à l'emprunt pour les 28,7 Milliards de dinars restant, celui-ci progressant de 10,9% par rapport à 2023. Ce budget table sur un déficit budgétaire projeté à 11,5 Milliards de dinars, représentant 6,6% du PIB, soit en légère baisse par rapport au déficit budgétaire projeté par la LFC de 2023 (12,3 Milliards de dinars, soit 7,7 % du PIB). La dette publique devrait ainsi atteindre 139,9 Milliards de dinars, soit l'équivalent de 80,2% du PIB.

La loi de finances 2024 prévoit par ailleurs une série de mesures spécifiques aux institutions financières et aux sociétés d'assurances :

- Instauration d'une **contribution conjoncturelle de 4%** : Les banques, les établissements financiers et les sociétés d'assurance et de réassurance sont tenus de verser une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au taux de 4% de l'assiette de l'impôt sur les sociétés au titre des bénéfices réalisés en 2023 et 2024, avec un minimum de 10.000 DT.
- Institution d'un fonds national pour la réforme de l'éducation : Ce fonds est consacré aux diverses opérations liées à la réforme éducative. Il est financé par :
  - ✓ 0,25% des bénéfices des compagnies d'assurances, des banques, des sociétés pétrolières, des grands espaces commerciaux et des Pharmacies.

- ✓ Les dons des Tunisiens et Tunisiennes en Tunisie et à l'étranger ;
- ✓ 0,5% des bénéfices des établissements éducatifs privés (écoles primaires et secondaires, facultés et centres de formations).

## ✓ SECTEUR DES ASSURANCES

### ▪ **Renforcement de la réglementation cyber sécurité :**

- Promulgation du décret-loi n° 2023-17 portant sur l'organisation de la cyber sécurité en Tunisie, ainsi que sur les missions de l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique (ANSI).
- Publication des arrêtés complétant le décret-loi n° 2023-17 :
  - ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 12 septembre 2023, fixant les procédures et mécanismes de classification des organismes soumis à un système d'audit obligatoire et périodique de leurs systèmes d'information ;
  - ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 12 septembre 2023, fixant les critères techniques d'audit et les modalités de suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'audit ;
  - ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 12 septembre 2023, fixant les procédures et les conditions d'octroi du label « Sécurisé » et de son retrait ;
  - ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 13 septembre 2023, fixant les procédures et conditions d'octroi, de renouvellement et de retrait du label « Fournisseur de services informatiques en nuage gouvernemental (G-cloud) » et du label « Fournisseur de services informatiques en nuage national (N-cloud) ».

### ▪ **Bonne conduite commerciale et protection de la clientèle :**

La publication du règlement CGA n° 1-2023 portant sur le traitement et le suivi des requêtes adressées au Comité Général des Assurances concernant les services d'assurance. Ce règlement a pour objectifs :

- ✓ D'améliorer les services rendus par les sociétés d'assurances ;

- ✓ De formaliser le parcours de traitement des réclamations ;
- ✓ D'établir des reportings annuels sur le traitement des requêtes adressées au Comité Général des Assurances.

▪ **Rationalisation des rachats pour les contrats d'assurance vie et de capitalisation :**

Le Comité Général des Assurances a modifié en date du 22 mai 2023 son règlement n°01/2016 du 13 juillet 2016. Les modifications ont touché les dispositions du rachat et transfert à travers la mise en place de seuils et de délais bien déterminés pour bénéficier d'un rachat.

▪ **Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :**

- Publication, en janvier 2023, des lignes directrices relatives à l'élaboration d'une cartographie des risques LBA/FT. A travers ces lignes directrices, les sociétés peuvent évaluer et classer les risques liés à leurs relations d'affaires en fonction des quatre (4) axes préconisés par le GAFI :
  - Clients et leurs activités ;
  - Contrats et services d'assurance ;
  - Pays et zones géographiques ;
  - Réseaux de distribution et techniques de vente.
- Promulgation des arrêtés de la commission nationale de lutte contre le terrorisme portant gel des biens et des ressources économiques des personnes impliquées dans des activités terroristes.

▪ **Codes des assurances :**

Reprise des discussions entre le CGA et le secteur des assurances sur la nouvelle version du code des assurances telle que validée par le Ministère des Finances et le Ministère de la Justice.

▪ **Projet de loi relative aux droits des malades et à la responsabilité médicale :**

Ce projet de loi est destiné à garantir les droits des malades et à protéger les médecins. Il a été pris en charge par l'ancienne commission de la santé depuis le 30 mai 2019.

▪ **Transparence fiscale :**

Dans le cadre de la mise en place de la Norme Commune de Déclaration (NCD), qui est une norme mondiale de déclaration imposant la collecte d'informations des clients des institutions financières, le Ministère des Finances a communiqué à la FTUSA les projets de loi et d'arrêté ci-dessous.

- Un projet de loi relatif à l'institution d'un cadre juridique permettant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.
- Un projet d'arrêté portant fixation des règles d'application relatives aux obligations déclaratives et de diligence raisonnable en matière d'échange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers prévues par l'article 17 quater du code des droits et procédures fiscaux.

Ces projets ont fait l'objet d'étude et de discussion au niveau de la FTUSA.

▪ **Normes comptables internationales " IFRS/IAS" :**

L'entrée en vigueur des Normes comptables internationales a été reportée pour l'exercice comptable de l'année 2025.

▪ **Promotion de l'inclusion financière :**

Le conseil ministériel a validé le projet de loi portant sur la promotion de l'inclusion financière.

Ce projet prévoit essentiellement :

- ✓ L'élargissement des champs d'intervention des institutions de microfinance pour couvrir les opérations d'agent de paiement, l'intermédiation en assurance, la commercialisation des produits d'épargne à leurs clients au nom et pour le compte d'une ou de plusieurs banques et la détention de participation dans des sociétés ayant des liens avec l'activité de microfinance,
- ✓ La garantie des micro-financements accordés par les institutions de microfinance ;
- ✓ L'élargissement de la liste des intermédiaires en assurance pour couvrir les opérateurs de réseau public de communication de téléphonie mobile pour des garanties qui seront fixées par un arrêté du Ministre chargé des Finances ;
- ✓ L'insertion de dispositions relatives à l'assurance numérique et l'encadrement des contrats d'assurance souscrits à distance ;

- ✓ L'encadrement des contrats d'assurance couvrant la maladie et les dommages corporels ;
- ✓ Le renforcement du rôle de supervision de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance ;
- ✓ Le renforcement de la supervision du secteur des assurances via la révision de la composition du collège du Comité Général des Assurances ;
- ✓ La création du Conseil National de Paiement au niveau de la Banque Centrale ;
- ✓ L'organisation de l'activité actuarielle par la création d'une association dénommée « Association Tunisienne des Actuaires » dont les statuts seront préalablement approuvés par le Ministre chargé des Finances ;
- ✓ La protection des clients des institutions financières inclusives et la promotion de l'éducation financière ;
- ✓ L'institution d'une structure indépendante supervisée par le Médiateur en assurance au niveau de la FTUSA ;
- ✓ La création du Conseil National de l'Inclusion Financière.

▪ **Lancement d'un projet de code de l'environnement en Tunisie :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'arsenal juridique environnemental et propose de rassembler, en 400 articles, le corpus juridique environnemental autour de 8 titres, dont essentiellement : la Gouvernance environnementale, la protection des écosystèmes, la lutte contre les effets des changements climatiques, et le financement de la protection de l'environnement.

▪ **Agence de lutte contre la fraude :**

Les entreprises d'assurance dans le cadre de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurance (FTUSA) ont validé la mise place d'une agence nationale de lutte contre la fraude, soumise aux dispositions du code du travail. L'objectif principal de cette initiative consiste à renforcer la coopération entre les sociétés d'assurance et la FTUSA en vue de détecter et prévenir les pratiques frauduleuses dans ce secteur.

▪ **Plateforme d'échange et de gestion des recours inter-compagnies :**

Lancement en janvier 2024 d'une plateforme d'échange et de gestion des recours inter-compagnies pour gérer efficacement les sinistres de la branche Automobile.

▪ **Constat électronique :**

La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) a lancé le 10 octobre 2023, un appel d'offres pour le choix d'un cabinet chargé d'accompagner la mise en place d'un constat électronique. L'objectif ce projet est l'amélioration du parcours client, une meilleure qualité de service et la minimisation des cas de fraude.

▪ **Atelier de restitution Projet de mise en place d'une nouvelle règle de SBR**

Le Comité Général des Assurances a organisé en coopération avec la Banque Mondiale le 31 mars 2023 un atelier de restitution du projet de mise en place d'une nouvelle règle de solvabilité pour les sociétés d'assurance et de réassurance basée sur les risques (SBR), en présence des représentant les sociétés d'assurances et de réassurances tunisiennes, des commissaires aux comptes et des actuaires. Les pistes évoquées pour ce projet portent sur :

- L'adoption des règles basées sur les risques pour le calcul de la marge de solvabilité ;
- La fixation d'un système de contrôle complémentaire des groupes ;
- L'amélioration du système de gouvernance et de gestion des risques.

## PRINCIPAUX INDICATEURS CLES DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2023

**+12,44%**

Croissance du Chiffre d'affaires global

- Une évolution du Chiffre d'affaires de **12,44%** pour atteindre **251.129.486 DT**.

**+19,20%**

Evolution du Résultat Net

- Une amélioration du Résultat Net de **19,20%** pour s'établir à **27.848.801 DT** à fin décembre 2023.

**10,47%**

Taux de rendement financier<sup>3</sup>

- Un taux de rendement financier de **10,47%** contre 9,75% une année plus tôt.

**24,11%**

Rendement des fonds propres

- Un **ROE** de **24,11%** contre 22,77% l'année précédente.

**373,71%**

Ratio de solvabilité (S1)

- Un Ratio de solvabilité de **373,71%** contre 384,04% en 2022.

---

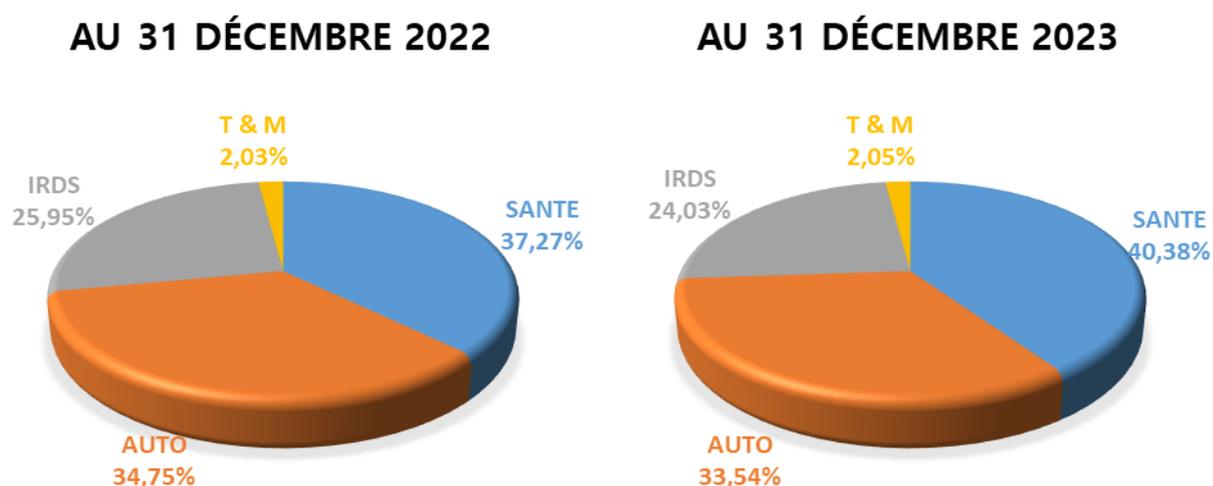
<sup>3</sup> Taux de rendement financier = Produits financiers nets/moyenne des provisions techniques

- **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Au 31 décembre 2023, la Compagnie a réalisé un **chiffre d'affaires** de **251.129.486** Dinars contre 223.347.919 Dinars une année auparavant, soit une progression de **12,44%**.

En termes de structure, la part de la branche Automobile a été ramenée de 34,75% au 31 décembre 2022 à **33,54%** au 31 décembre 2023, au profit de la branche Santé dont la part est passée de 37,27% à **40,38%** à fin 2023. Les Branches IRDS et Transport représentent **26,08%** du portefeuille global au 31 décembre 2023 contre 27,98% une année plus tôt.

### Structure du Chiffre d'affaires par Branche

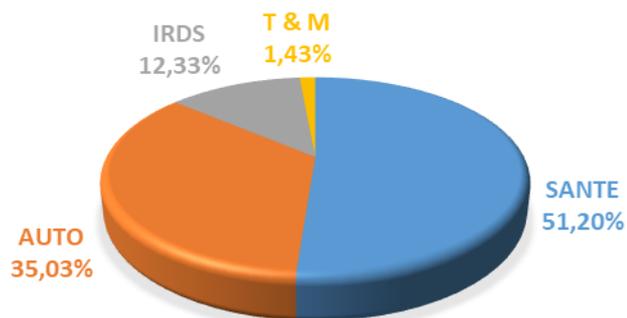


- **SINISTRES REGLES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**

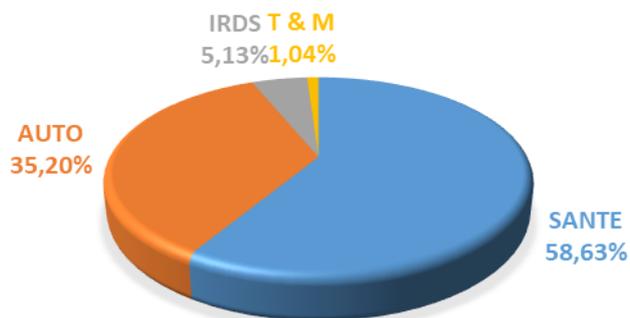
Les **sinistres réglés** au 31 décembre 2023 s'élèvent à **140.065.819** Dinars contre 132.708.423 Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **5,54%**.

### Structure des sinistres réglés

## AU 31 DÉCEMBRE 2022



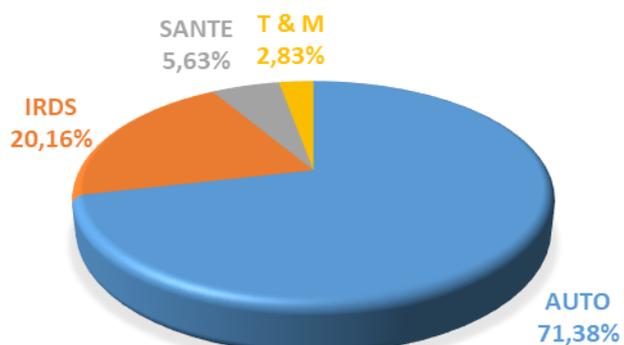
## AU 31 DÉCEMBRE 2023



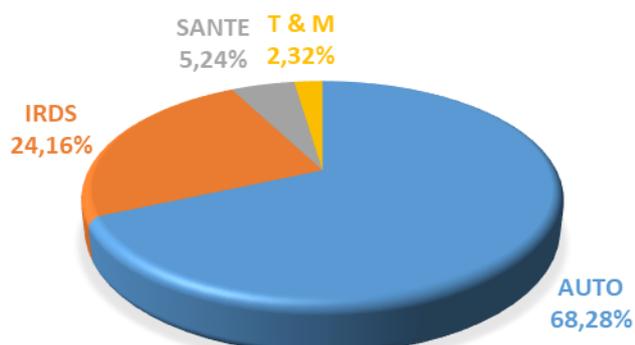
Les **provisions pour sinistres à payer** totalisent **207.920.494** Dinars au 31 décembre 2023 contre 184.989.488 Dinars au 31 décembre 2022.

### Structure des Provisions pour sinistres à payer

## AU 31 DÉCEMBRE 2022



## AU 31 DÉCEMBRE 2023



- FRAIS D'EXPLOITATION**

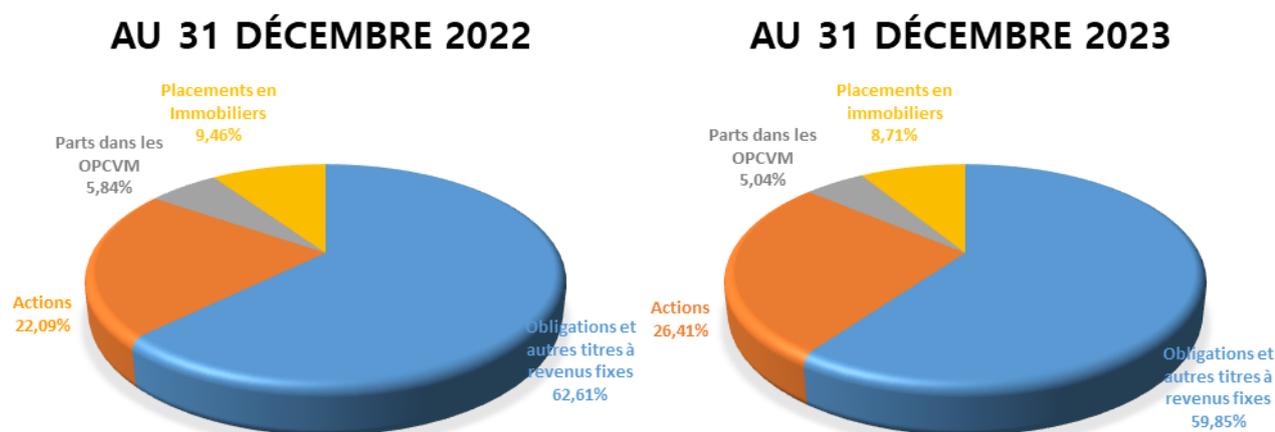
Les frais d'exploitation totalisent **37.090.060** Dinars au 31 Décembre 2023 contre 33.396.517 Dinars au 31 Décembre 2022, soit une augmentation de 11,06%.

## • PLACEMENTS ET ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### PLACEMENTS

Les placements s'élèvent à **354.930.014** Dinars au 31 décembre 2023 contre 326.574.882 Dinars au 31 décembre 2022, soit une évolution de **8,68%**.

### Structure du Portefeuille Placements



### RENDEMENT DES PLACEMENTS

Les **produits financiers nets** ont connu une évolution pour atteindre **27.187.070** Dinars au 31 décembre 2023 contre 24.203.693 Dinars au 31 décembre 2022, soit une hausse de **12,33%**.

Le **taux de rendement financier global** est de **10,47%** au 31 décembre 2023 contre 9,75% à fin décembre 2022.

### REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les **provisions techniques** totalisent **273.355.608** Dinars au 31 décembre 2023 contre 246.128.063 Dinars au 31 décembre 2022 enregistrant ainsi une hausse de **11,06%**.

Le montant total des **éléments d'actifs admis en représentation des provisions techniques** a atteint **352.788.993** Dinars contre 325.187.934 Dinars au 31 décembre 2022, soit une hausse de **8,45%**.

Ainsi, le **taux de couverture des provisions techniques** s'élève à **129,06%** à fin décembre 2023 contre 132,12% au 31 décembre 2022.

## • RESULTATS

Le **résultat net** s'élève à **27.848.801** Dinars au 31 décembre 2023 contre 23.362.169 Dinars au 31 décembre 2022, en augmentation de **19,2%**.

## • FONDS PROPRES

Les **Fonds propres** s'élèvent à **143.374.680** Dinars au 31 décembre 2023 contre 125.964.200 Dinars au 31 décembre 2022, en augmentation de **13,82%**.

## • MARGE DE SOLVABILITÉ

Au terme de l'année 2023, la marge de solvabilité constituée s'élève à **125.042.534** Dinars représentant **3,7** fois la marge de solvabilité réglementaire.

### 1.2 L'évolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années :

Exercice comptable	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaire	170 768 853	187 441 659	203 854 145	223 347 919	251 129 486
Provisions techniques	240 003 803	255 636 195	243 381 857	240 157 528	265 279 458
Capitaux propres	73 185 057	80 039 495	90 408 844	102 602 031	115 525 879
Résultat net de l'exercice	11 998 042	18 896 083	22 058 505	23 362 169	27 848 801

### 1.3 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi :

Rien à signaler.

### 1.4 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Aucun changement de présentation ou de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été opéré.

## 2 PARTICIPATION

### 1.1 L'activité de la société dont ASSURANCES MAGHREBIA assure le contrôle :

- ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A **56%** : Société opérant dans le secteur immobilier.
- ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A **58.74%** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Vie.

- MAGHREBIA FINANCIERE SICAR **82.37%** : Société d'Investissement à capital risque.
- CODWAY **85.25%** : Société de services.

Le Groupe Maghrebias a connu au 31 décembre 2023 un développement au niveau de toutes ses activités, ceci est illustré au niveau des indicateurs individuels des sociétés du Groupe à savoir :

DENOMINATION	ACTIVITE	% DE CONTRÔLE	TOTAL BILAN NET	CAPITAL SOCIAL	RESERVES	CAPITAUX PROPRES	RESULTAT NET
ASSURANCES MAGHREBIA SA	ASSURANCES		508 382 392	45 000 000	70 525 879	115 525 879	27 848 801
ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA	ASSURANCES	58,74%	687 186 924	25 000 000	83 221 955	108 221 955	17 835 863
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA	IMMOBILIER	100,00%	7 404 683	5 000 000	1 749 406	6 749 406	350 216
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR SA	CAPITAL RISQUE	100,00%	6 175 017	5 000 000	1 257 498	6 257 498	-109 585
CODWAY SA	SERVICES	100,00%	5 308 745	4 000 000	329 570	4 329 570	202 328

### 3 ACTIONNARIAT

#### 3.1 Renseignements relatifs à la présentation du capital et des droits de vote

##### STRUCTURE DU CAPITAL AU 31-12-2023

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>NOMBRE D' ACTIONS:</u>	<u>ACTIONNAIRES:</u>	<u>NOMBRE D' ACTIONS:</u>
<b>PARTICIPATION TUNISIENNE</b>		<b>PARTICIPATION ETRANGERE</b>	
<b>1. Personnes morales</b>	3 804 346	<b>1. Personnes morales</b>	
<b>2. Personnes Physiques</b>	695 654	<b>2. Personnes Physiques</b>	
<b>Sous Total</b>	4 500 000		
	<b>Total</b>		<b>4 500 000</b>

#### 3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Les conditions d'accès à l'assemblée générale sont fixées par l'article 29, alinéa 1 de nos statuts « Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée... »

### 4 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

La nomination et le remplacement des membres du conseil d'administration sont régis par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les articles 15, 16 et 17 des statuts de la société qui prévoient ce qui suit : « La Société est administrée par un Conseil d'Administration

composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Lors de sa nomination elle est tenue de nommer un représentant permanent conformément aux dispositions de l'article 191 du code des sociétés commerciales. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.»

« Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) ans renouvelable ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générale Ordinaire Consécutives. Tout membre sortant est rééligible... »

« Le Conseil d'Administration peut, provisoirement et sauf confirmation par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, se compléter jusqu'au nombre maximum de douze (12) administrateurs ci-dessus fixé.

De même si une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle de deux Assemblées Générales, les administrateurs restants, quel qu'en soit le nombre, peuvent pourvoir provisoirement au remplacement et l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice du mandat de son prédécesseur. Tous les actes accomplis par le Conseil d'Administration dans l'intervalle qui s'écoule entre la nomination provisoire de l'administrateur et la prochaine Assemblée Générale sont valables alors même que cette nomination provisoire n'aurait pas été ensuite confirmée par l'Assemblée Générale. »

#### **4.2 Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction :**

Rien à signaler.

#### **4.3 Rôle de chaque organe d'administration et de direction :**

- Le rôle du conseil d'administration : l'article 18 des statuts de la société stipule : « Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et à son administration. Sa compétence s'étend à tous les actes non réservés à l'Assemblée Générale par la loi et les présents statuts. Le Conseil d'Administration assure la représentation de la société auprès de toutes les Administrations ou sociétés et de tous particuliers, ainsi que l'accomplissement de toutes formalités..... »
- Le rôle du président du conseil : selon l'article 18 des statuts de la société Le président du conseil a pour mission de présider les réunions des Assemblées Générales et les séances du Conseil d'Administration, proposer l'ordre du jour du conseil et le convoquer et veiller à la réalisation des options arrêtées par le Conseil d'Administration... »

- Le rôle de la direction générale : **article 22 des statuts** de la société : « Sous réserves des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'Actionnaires et au Conseil d'Administration, le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société... »

#### 4.4 Comités spéciaux et rôle de chaque comité :

- En application à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, la société est dotée d'un comité permanent d'audit composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.
- Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de gouvernance, un comité de gestion de risque et un comité des nominations et des rémunérations ont été créés :
- Le comité de gestion des risques : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité de gestion des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect des politiques arrêtées en la matière.
- Le comité des nominations et des rémunérations : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations a pour principale mission de formuler des propositions au conseil d'administration portant notamment sur la politique de nomination et de rémunération de la société, le suivi et la mise à jour de cette politique, la politique de remplacement des dirigeants particulièrement les plans de succession des dirigeants ainsi que la politique de gestion des conflits d'intérêts. Le Comité examine également les propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

#### 4.3 Membres du conseil :

<b>NOM/ DENOMINATION SOCIALE</b>	<b>DATE D'EXPIRATION DU MANDAT</b>	<b>DERNIER POSTE OCCUPE DANS LA SOCIETE, DANS LA SOCIETE MERE OU DANS UNE FILIALE</b>	<b>FONCTIONS PRINCIPALES EXERCEES ACTUELLEMENT</b>
M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Président du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A, ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A et CODWAY S.A	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 1 représentée par M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	M. MOHAMED Nabil ESSASSI PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 2 représentée par MME YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	MME YNEN JEMAA : Directeur Général de la Société Union Financière S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 3 représentée par MME YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	
M. PIERRE VASSEROT	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	Responsable de la gestion du patrimoine familiale
M. Ahmed Farhat BENGHAZI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Associé gérant à ABG – Tunis

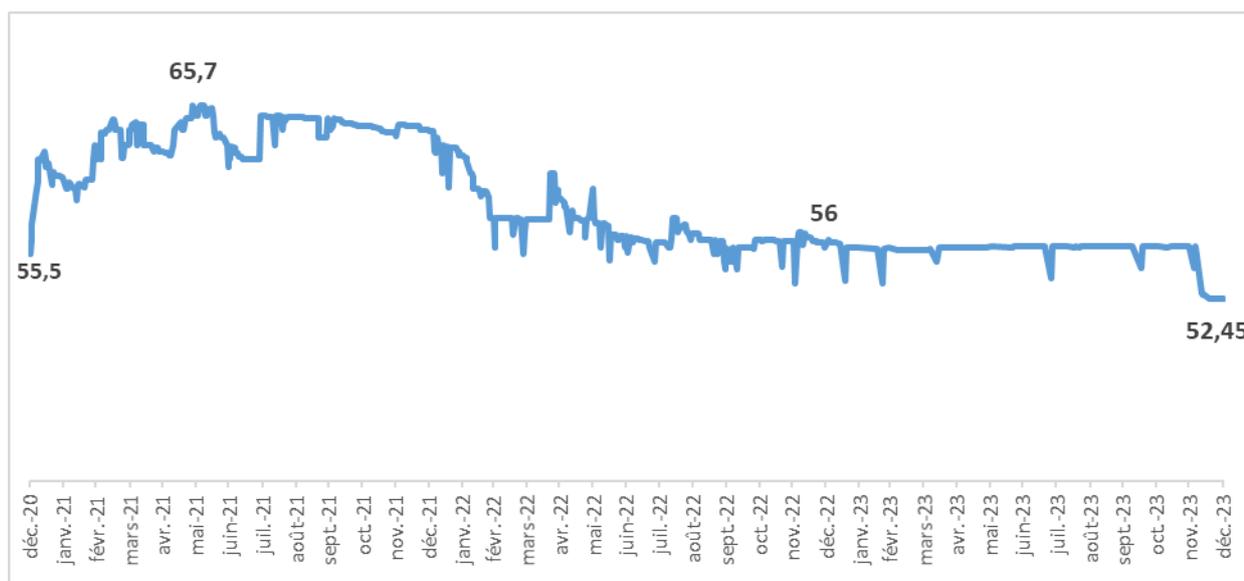
M. Mokhtar CHENITI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre représentant des Actionnaires Minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Président Directeur Général de la Sté « T.C.V » Transport en Commun de Voyageurs – TUNIS Gérant de la SOCIETE IMMOBILIERE MOKHATR CHENITI « S.I.M.C »
--------------------	--	--	--

## 5 LE TITRE EN BOURSE

### 5.1 L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale :

#### VALEURS ASSURANCES MAGHREBIA

	31/12/2022	31/12/2023
cours de clôture	56,00	52,45



Depuis son introduction en bourse, le cours le plus haut de l'action Assurances MAGHREBIA était de 65,7 dinars et le plus bas est de 52,45 dinars.

La capitalisation boursière des Assurances MAGHREBIA au 31 décembre 2023 s'élève à **236 millions de dinars**.

### 5.2 Déroulement des opérations de rachat et des effets que cette opération a engendrés :

Aucune opération n'est à signaler.

## 6 AFFECTATIONS DES RESULTATS :

### 6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- \* Une réserve légale de 5% du bénéfice qui cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint 10% du capital social ;
- \* La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- \* Toute somme que l'A.G. juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle régit l'affectation ou l'emploi, soit pour être portée à nouveau sur l'exercice suivant ;
- \* La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

## 6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020 Avant affectation	45 000 000	2 468 489	746 691	18 326 960	10 870 000	2 418 375	208 979	18 709 746	98 749 241
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 11-06-2021		945 936			9 300 000	250 000	- 201 190	- 10 294 746	0
Dividendes distribués								- 8 415 000	- 8 415 000
Soldes au 31/12/2020 Après affectation	45 000 000	3 414 426	746 691	18 326 960	20 170 000	2 668 375	7 789	0	90 334 241
Résultat de l'exercice 2021								22 058 505	22 058 505
+/-Variation Réserves Fonds social						74 604			74 604
Soldes au 31/12/2021 Avant affectation	45 000 000	3 414 426	746 691	18 326 960	20 170 000	2 742 979	7 789	22 058 505	112 467 349
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-04-2022		1 085 574			10 780 000	250 000	-2 070	-12 113 505	0
Dividendes distribués								-9 945 000	-9 945 000
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	30 950 000	2 992 979	5 719	0	102 522 349
Résultat de l'exercice 2022								23 362 169	23 362 169
+/-Variation Réserves Fonds social						79 682			79 682
Soldes au 31/12/2022 Avant affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	30 950 000	3 072 661	5 719	23 362 169	125 964 200
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 18-04-2023					12 580 000	250 000	2 169	-12 832 169	0
Dividendes distribués								-10 530 000	-10 530 000
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	43 530 000	3 322 661	7 888	0	115 434 200

## 7 CONTROLE DES COMPTES :

### 7.1 Le cas échéant, rapport du comité permanent d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire au compte.

Les commissaires aux comptes certifient la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Ils vérifient périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, signale éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont relevées.

## 8 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Au terme de l'année 2023, les principaux indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines de la Compagnie se résument comme suit :

- L'effectif total de la Compagnie est de 201 contre 189 en 2022 ;
- Le résultat Net par salarié s'élève à 138.551 Dinars en 2023 contre 123.609 Dinars en 2022.
- Le chiffre d'affaires par salarié s'élève à 1.249.400 Dinars en 2023 contre 1.181.735 Dinars en 2022.

## 9 ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

### 9.1 Audit interne

Dans un objectif d'améliorer l'efficacité des processus de la société d'assurer la conformité aux politiques de la société et d'identifier les faiblesses potentielles, onze (11) missions d'audit interne ont été menées au cours de l'année 2023 auprès de différentes entités et ce conformément au plan d'audit annuel approuvé par le Comité d'Audit de la compagnie.

### 9.2 Conformité

Au cours de l'année 2023, les actions de la fonction conformité se sont articulées autour des principaux sujets suivants :

- Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Legal entity identifier (LEI) ;
- Protection des données à caractère personnel ;
- Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).

### 9.3 Gestion des risques

Durant l'année 2023, les principales actions en matière de renforcement de la gestion des risques se sont articulées autour des axes suivants :

- Cartographies des risques ;
- Suivi de l'avancement des plans d'actions associés aux risques opérationnels, risques de contrepartie, risques stratégiques et environnementaux...
- Plan de continuité d'activité (PCA) ;

- Indicateurs clés des risques.

## **10 LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)**

Consciente de l'importance de la RSE, Maghrebria a lancé un projet d'Accompagnement par un cabinet d'experts externes pour assurer la réussite de la mise en place de sa démarche RSE conformément aux exigences de la norme ISO 26000. A cet effet, huit enjeux stratégiques ont été définis :

- La Promotion d'une Santé pour tous.
- Le Support Durable aux Clients B to B.
- L'Inclusion et l'Education Financière.
- La Promotion de la Diversité.
- La Digitalisation au service de la RSE.
- La Gouvernance et la pratique de l'Ethique.
- La Protection des Données.
- La Promotion de l'assurance Responsable.